



Éléments de contexte



Zones de vigilance Air/Bruit - Lignes HT/THT

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Zones de vigilance liées aux lignes électriques (servitude 14) Haute et Très Haute Tension (HT/THT)

lignes aériennes		lignes souterraines	
	Axe de la servitude (400kV) Emprise de 75 m de part et d'autre de l'axe		Axe de la servitude (225kV) Emprise de 10 m de part et d'autre de l'axe
	Axe de la servitude (225kV) Emprise de 50 m de part et d'autre de l'axe		Axe de la servitude (63 et 90 kV) Emprise de 10 m de part et d'autre de l'axe
	Axe de la servitude (63 et 90 kV) Emprise de 25 m de part et d'autre de l'axe		Axe de la servitude (63 et 90 kV) Emprise de 5 m de part et d'autre de l'axe

Zones de vigilance Air/Bruit

	Axe viarie définissant la disposition
	Emprise de 50 m de part et d'autre de l'axe (catégorie 3)
	Emprise de 75 m de part et d'autre de l'axe (catégorie 2)
	Emprise de 100 m de part et d'autre de l'axe (catégorie 1)

